Ces plans sont destinés uniquement au dossier de DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE, ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme des PLANS D'EXECUTION et ne sauraient engager la responsabilité du Maître d'Oeuvre en cas d'utilisation pour l'exécution des travaux.
Le Maître d'Ouvrage devra obligatoirement se soumettre aux règles et lois du bâtiment en vigueur lors de la construction de son ouvrage et plus particulièrement aux dispositions des règles parasismiques.

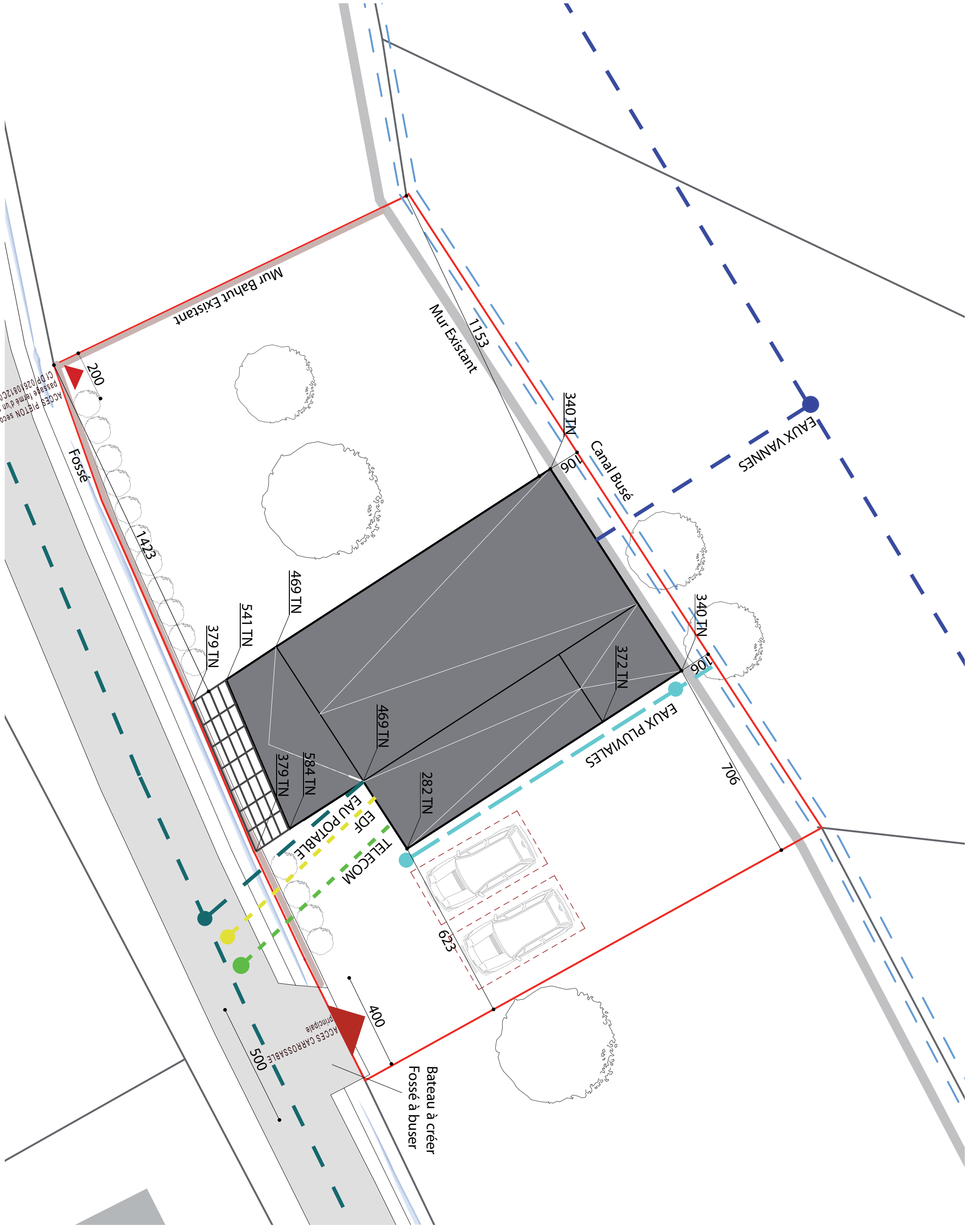

S MEUNIER JM JARSAILLON

5 rue du Docteur Thiers
26400 CREST

S MEUNIER JM JARSAILLON

Route de Chabrillan
26400 CREST

DPC 1

1:135

PLAN DE MASSE PCMI 02

TEXVS ARCHITECTES

2, RUE DES FRÈRES MONTGOLFIER / 26400 CREST
TEL 04 75 25 53 62

Meunier